

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 18 mai 2017**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 18 mai à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Jean Marc RENARD, Claire FLORENTIN POIZOT, Philippe ROLIN, Marie Claire D'AGOSTINO, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean François HUGUENIN VIRCHAUX, Jessica NATALINO, Marc BARRON,

Conseillers absent non excusé : Jean Yves SAUSEY

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Jean François HUGUENIN VIRCHAUX à Bertrand KLING
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Anne DUCHENE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2) Attribution de subventions aux associations
- 3) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 4) Modification de la composition des commissions communales et de la caisse des écoles
- 5) Attribution de primes de ravalement de façades
- 6) Modification de l'objet social des statuts de la SPL Grand Nancy Habitat
- 7) Actualisation du règlement intérieur de la crèche
- 8) Lancement de la procédure de consultation du marché pour le gestionnaire des activités périscolaires alsh et animado
- 9) Plan de formation 2017
- 10) Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail
- 11) Renouvellement et maintenance des copieurs-convention constitutive du groupement de commandes

- 12) Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
 13) Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille Jean Marc RENARD en qualité de conseiller municipal, après la démission de Davis CARABIN.

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHOTEAU qui désirait donner une information à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire, chers collègues

L'annonce de ma désolidarisation du groupe Malzéville Ambition 2020 n'est sans doute plus une surprise pour vous, puisqu'elle est effective depuis presque un mois.

Je ne démissionne pas de mon mandat de conseillère municipale mais je quitte le groupe de Madame Corinne MARCHAL.

Cette décision n'est pas la conséquence du big band politique actuel mais bien l'aboutissement d'une réflexion mûrie depuis de nombreux mois.

J'ai pris cette décision en toute indépendance sans avoir subi de quelconques pressions et manipulations, ni de la majorité municipale, ni de l'autre liste d'opposition (il y a des rumeurs qui circulent...)

Par cette déclaration, j'officialise aujourd'hui la rupture du contrat moral établi entre Madame MARCHAL et moi-même : je quitte son groupe pour divergences d'idées sur sa manière de concevoir la vie politique locale d'opposition.

Souhaitant simplement continuer à pratiquer une opposition plus ouverte et plus constructive ; dorénavant, j'œuvrerai seule, mais sereinement dans mon rôle de conseillère municipale indépendante. Je pourrai ainsi affirmer mes valeurs, objecter si nécessaire mais sans entrer dans une opposition systématique, stérile ne servant ni l'intérêt général, ni les malzévillois.

Monsieur le Maire propose à Madame MARCHAL de répondre ; Elle décline la proposition.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 09 février 2017

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à l'unanimité

N° 02 Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean Pierre ROUILLON propose d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement		
	2016	2017
Culture et bibliothèque pour tous	1 500 €	1500 €
APEM	0	2900 €
AUCS	5 500 €	5000 €

Amicale des Aînés	4 500 €	4500 €
Association pour le don du sang	500 €	550 €
FNACA	190 €	220 €
Les Neugeottes	400 €	700 €
MASC	9500 € + 500 € exceptionnel	9500 €
ARSEM	155 €	155 €
Rock Club	450 €	450 €
SSAM	0	200 €
Sporting club de Malzéville	6 500 €	6500 €
Vélo Loisirs malzéville	380 €	380 €
Banque alimentaire	300 €	300 €
Les restaurants du cœur	1 000 €	1000 €
Secours catholique	600 €	600 €
Union Sportive de Vandoeuvre Handisport	0	500 €

Anne DUCHENE explique que la commission mixte a décidé d'attribuer 500 euros à l'Union sportive handisport de Vandoeuvre; des relations vont se construire avec eux pour les manifestations du téléthon.

Corinne MARCHAL évoque la possibilité pour SSAM de demander des subventions à Union et solidarité. Malika TRANCHINA lui répond que cette aide sera effectivement demandée.

Béatrice BAURAIN DE BERNARDO précise que les subventions aux crèches Ribambelle et P'tits Lutins seront vues en commission le 15/06.

Adopté à l'unanimité

)

N° 03 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Jean Marc RENARD
Monsieur RENARD se présente.

N° 04 Modification des compositions des commissions et instances communales

Rapporteur : Bertrand KLING

A la suite de l'installation de 2 nouveaux conseillers municipaux, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes aux commissions :

Caisse des écoles : intégration de Jean Marc RENARD

Commission vie locale : retrait de Davis CARABIN

Commission Temps de l'enfant : intégration de Jean Marc RENARD et Pierre BYELA et retrait de Christine SIEURIN

Commission solidarité : retrait de Christine SIEURIN

Adopté à l'unanimité

N° 05 Prime ravalement de façades

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Il vous est proposé d'attribuer une prime de 1600 euros à Monsieur Water NAVARRA domicilié au 12 rue SADI Carnot pour le ravalement de sa façade.

Adopté à l'unanimité

N° 06 Modification de l'objet social des statuts de la SPL Grand Nancy

Rapporteur : Pascal PELINSKI

L'article 2 des statuts actuels est trop restrictif et ne permet pas à la SPL de répondre pleinement aux demandes des actionnaires. Il a donc été modifié.

Adopté à l'unanimité

N° 07 Actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche municipale

Rapporteur : Béatrice BAURAIN DE BERNARDO

Suite au renouvellement de la convention Prestations de service unique 2017/2020, il y a lieu d'ajouter des éléments :

- Les 3 typologies d'accueil offertes aux familles : accueil régulier, accueil ponctuel et accueil d'urgence.
- L'objectif d'accessibilité des enfants en situation d'handicap ou de maladie chronique et ceux de parents bénéficiaires de minima sociaux ou engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Il convient de délibérer sur la nouvelle version de ce règlement.

Adopté à l'unanimité

N° 08 Lancement d'une procédure de consultation et signature du marché public des prestations de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires, extrascolaires et animations adolescents.

Rapporteur : Marie-José AMAH

Le marché public concernant l'objet ci-dessus expire au 31/12/2017.

Un nouvel appel d'offres doit être lancé pour les mêmes prestations.

Le montant global du marché est estimé à 1 950 000 euros TTC pour 3 ans.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public et de l'autoriser à le signer.

Marie Josée AMAH pose la question de la réflexion qu'il faudra avoir sur les NAP dans le contexte actuel. Il faudra ajuster les horaires entre les maternelles et les élémentaires ; va en parler aux différents conseils d'école.

Monsieur le Maire répond qu'en effet on va y réfléchir, qu'il faudra se rapprocher des autres villes.

Madame MARCHAL rappelle que les aides de l'état seront certainement supprimées.

Jean Pierre ROUILLON précise que le coût du marché est très important, mais qu'il faut le mettre en perspective des prestations apportées. Nous sommes énormément plébiscités sur tous nos sites et services : c'est le prix de notre attractivité.

Adopté à l'unanimité

N° 09 Plan de formation 2017

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Ce plan de formation intervient en continuité du processus de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences mis en place au sein de la commune.

Jean Pierre ROUILLON rappelle qu'il est construit sur la base des besoins de la commune et qu'il représente 198 jours de formation soit 0,9 temps plein agent sur une année.

Une moitié de ces jours se fait dans le cadre du plan annuel de prévention.

Adopté à l'unanimité

N° 10 Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le maire propose de rectifier ce protocole de la façon suivante :

Il est précisé que les heures effectuées par les agents tenant des bureaux de vote et par les agents réalisant le démontage des installations le dimanche d'élections seront obligatoirement rémunérées.

Il précise que cette modification évitera de désorganiser les services et évitera également la capitalisation de jours sur le compte épargne temps.

Madame MARCHAL demande si ces heures d'élection sont payées au tarif du dimanche.

Monsieur le Maire lui répond que oui.

Elle demande pourquoi on n'implique pas plus les citoyens

Monsieur le maire lui répond que c'est ce qu'on fait déjà, mais que nous avons besoin de techniciens pour aider les élus dans les bureaux de vote.

Adopté à l'unanimité

N° 11 Renouvellement et maintenance des copieurs- convention constitutive de groupement de commandes

Rapporteur : Anne DUCHENE

Devant les nouveaux enjeux liés à la réduction des marges de manœuvre financières, les communes de Pulnoy, Malzéville et Villers lès Nancy ont défini des besoins communs concernant le renouvellement et la maintenance de leur parc de copieurs.

La réalisation des besoins passe par la constitution d'un groupement de commandes.

Le coordonateur du groupement sera la ville de Pulnoy

La consultation comportera 2 lots :

- acquisition et maintenance de copieurs multi fonctions
- maintenance de copieurs multifonctions

Il vous est demandé d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, à signer la convention et à l'exécuter.

Adopté à l'unanimité

N° 19: Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Temps de l'Enfant :

- Le 13 février 2017, signature d'une convention avec la CAF pour la Prestation de Service ALSH et périscolaire ASRe.
- Le 15 février 2017, signature d'une convention avec la CAF pour la Prestation de Service Unique Etablissement d'Accueil de Jeunes enfants.
- Le 20 février 2017, signature d'une convention avec la CAF pour la Prestation de Service ALSH et extrascolaire.
- Le 04 avril 2017, signature d'une convention avec l'IRTS de Lorraine pour une action de formation à destination du personnel petite enfance pour un montant de 530,00 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable

- Le 03 avril 2017, signature d'un ordre de service avec la société Allo Nettoyage, pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, pour un montant de 4249,20 €.
- Le 04 avril 2017, signature d'un ordre de service avec la société STRATEL pour des travaux électriques sur la nacelle (remplacement des projecteurs 250 watts par des leds) pour un montant de 12960,53 €.
- Le 13 avril 2017, signature d'un ordre de service avec la société P2E, pour une prestation de désherbage phytopharmaceutique (cimetière, terrain de foot et stabilisé gymnase Jo Schlessler), pour une durée de 6 mois, pour un montant de 5728,62 €.
- Le 14 avril 2017, signature d'un ordre de service avec la société LOXAM, pour une location de camion benne, pour une durée de 6 mois, pour un montant de 5589,36 €.
- Le 25 avril 2017, signature d'un ordre de service avec la société TECHNORAM pour le remplacement des caissons d'extraction VMC des vestiaires foot, pour un montant de 3276 €.

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations

- Le 07 avril 2017, signature d'une convention avec Stéphane Thérel - as pour une prestation de l'ensemble polyphonique de Lorraine pour le spectacle de la Saint-Nicolas, pour un montant de 800,00 €.
- Le 07 avril 2017, signature d'un bon de commande avec la Société STARLEC pour l'animation du 13 juillet, pour un montant de 860,00 €

La séance est levée à 20H30

Le Maire,
Bertrand KLING



Secrétaire de séance
Anne DUCHÊNE

Compte-rendu succinct affiché le